



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Agrandissement de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud à Yverdon-les-Bains Crédit demandé en vue d'un concours d'architecture**

**Le Conseil d'Etat va demander un crédit de 4'400'000 francs au Grand Conseil en vue d'organiser un concours d'architecture pour l'agrandissement de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud (EIVD) et de poursuivre les études nécessaires à la détermination précise du coût de la construction. L'exposé des motifs précise la nature provisoire et partielle des solutions de location qui permettent d'accueillir une partie des étudiants. Il souligne aussi l'augmentation actuelle et future des effectifs.**

Depuis la mise en service du bâtiment de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud (EIVD) à Yverdon-les-Bains, en 1975, le nombre d'étudiants et de sections de cette école n'a cessé d'augmenter. Celle-ci réunit désormais, suite à la création de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) en 1997, les trois anciennes écoles d'ingénieurs de l'Etat de Vaud : l'EINEV, l'EIL et l'ESIG+. Cinq départements composent actuellement l'EIVD : mécanique, électricité & informatique, génie civil & géomatique, communication (anciennement ESIG+) et formation en emploi (anciennement EIL). Les étudiants des deux derniers départements suivent leur formation principalement à Lausanne, mais ils rejoignent périodiquement à Yverdon-les-Bains les étudiants des trois autres départements pour des cours en tronc commun.

La nécessité d'entreprendre des agrandissements à l'EIVD est apparue en 1991 déjà. Certains besoins ont été partiellement et provisoirement satisfaits par des locations. Toutefois, la dispersion des lieux d'enseignement, le manque chronique de locaux et les besoins spécifiques liés à la HES-SO ont conduit à l'établissement d'un programme de locaux totalisant environ 10'600 m<sup>2</sup>.

Vu l'ampleur du programme, l'Etat de Vaud a l'obligation, selon la loi sur les marchés publics, d'ouvrir l'attribution du mandat d'architecte au moyen d'un concours. Celui-ci sera ouvert à tous les pays signataires de l'OMC. Le nombre élevé de participants attendus nécessitera l'organisation de deux tours. Le premier tour, sous forme d'un

concours d'idées, permettra au jury de sélectionner entre huit et douze candidats. Lors du deuxième tour, ceux-ci devront fournir un avant-projet sur lequel le jury et le Conseil d'Etat se prononceront pour le choix définitif.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 mars 2000

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Jean-Pierre RoCHAT, chef du Service de la formation professionnelle (SFP), 021 / 316 63 07

Elinora Krebs, cheffe du secteur planification - bâtiments au SFP, 021 / 316 63 26